



REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR PLAINES COMMUNALES DE PECQ

1. Organisation générale

Chaque année, les plaines communales d'été sont organisées par le Service Jeunesse de la Commune de Pecq. Elles se dérouleront **du 8 juillet au 16 août 2019** au complexe sportif de Warcoing, Chemin XV, n° 11, 7740 PECQ.

La journée débute à **8h45** et se termine à **16h30**. Cependant, il y a une possibilité de garderie **gratuite**, le matin dès 7h30, et le soir jusque 17h30.

2. Enfants concernés

Les enfants de 2,5 ans à 12 ans y sont accueillis.

Ceux-ci sont répartis en 4 groupes d'âge :

2,5 à 3 ans (les P'tits loups) , 4-5 ans (Les Filous)

6 à 9 ans (les Touche-à-tout) , 9-12 ans (Les Casse-cou)

Les parents des « petits » sont invités à prévoir un sac dans lequel le matériel de change est prévu (vêtements de rechange, couches, lingettes, mouchoirs en papier, chapeau de soleil, ...). Les doudous et tétine pour les petits qui font la sieste sont les bienvenus.

Tous les effets personnels doivent être nommés.

3. Inscriptions préalables, paiement, remboursement

a) Inscriptions

Les inscriptions débutent le **8 avril 2019** et se clôturent le **28 juin 2019**.

Au-delà de cette date, les inscriptions restent possibles tout l'été en fonction du nombre de places restantes au sein des différents groupes.

Les fiches d'inscriptions sont téléchargeables sur le site : [http : pecq.be](http://pecq.be) ou disponibles au sein de l'administration communale de Pecq.

L'inscription n'est validée qu'après avoir reçu **l'ensemble des documents complétés (fiche d'inscription, fiche de santé) ainsi que le paiement**.

Un mail de confirmation sera alors envoyé aux parents

Si vous ne connaissez pas vos horaires à l'avance ou avez une question particulière concernant les inscriptions, n'hésitez pas à contacter le service jeunesse au 069/55.33.18

b) Paiement

- 1. Déposer la fiche d'inscription et la fiche médicale dûment complétées** auprès du Service Jeunesse (Rue des Déportés, 10 -7740 PECQ) **AVANT LE 28 JUIN 2019**.
- 2. Le service comptabilité vous enverra une facture reprenant le montant à payer dans les plus brefs délais.**
- Dès **la réception du paiement**, l'inscription de votre enfant **est validée** et vous recevrez **une confirmation d'inscription par mail**.
- Au-delà du 28 juin 2019, les inscriptions restent possibles durant tout l'été 2019 en fonction des places restantes au sein des différents groupes.**
Des normes ONE doivent être respectées et en aucun cas le nombre d'enfants par groupe ne sera dépassé.
Le paiement devra par contre être effectué directement au service comptabilité
(via bancontact) au sein de l'administration communale, rue des Déportés, 10 à 7740 PECQ.

Le tarif est le suivant :

- ✓ **3 € la demi-journée pour les enfants de 2,5 à 12 ans.**
L'inscription à la demi-journée ne sera pas possible si une excursion est prévue ce jour-là.
- ✓ **5€/jour pour les enfants de 2,5 à 12 ans** qui apportent leur pique-nique.
Ce prix inclut les boissons, les collations, les activités, les déplacements et l'assurance.
- ✓ **7€/jour pour les enfants de 2,5 à 6 ans.** (maternelles)
Ce prix comprend le potage, le repas complet, le dessert, les collations, le goûter, les boissons, les activités, les déplacements et l'assurance.
- ✓ **8€/jour pour les enfants de 7 à 12 ans.** (primaires)
Ce prix comprend le repas complet, le potage, le dessert, les collations, le goûter, les boissons, les activités, les déplacements et l'assurance.

De plus, **une réduction de 25 %** pour les familles nombreuses est prévue uniquement sur le coût à la journée, hormis les repas, à condition qu'au minimum 3 enfants appartenant à la même famille fréquentent le centre en même temps. Chaque enfant bénéficie de cette réduction.

Pour les familles en difficulté, le fonds social et culturel peut éventuellement intervenir via le CPAS après enquête sociale.

Personne de contact : Service social : 069/66.93.60

c) Remboursement

En cas d'absence de votre enfant ou d'annulation, le remboursement s'effectuera **uniquement sur présentation d'un certificat médical** ou via **demande écrite** adressée au Collège Communal **au moins 15 jours avant la date d'inscription prévue** de l'enfant.

4. Accueil et reprise des enfants

Les activités des plaines se déroulent de **8h45 à 16h30**.

Lors de l'arrivée ou du départ de l'enfant, les parents doivent en informer, à chaque fois, l'animateur concerné.

Nous insistons pour que les enfants soient repris à l'heure dès la fin des activités. (Au maximum 17h30).

5. Les animations et activités

Le programme des animations et activités est établi en concertation avec la coordinatrice ATL, la/le chef de plaine et l'équipe des animateurs.

Les programmes des animations du jour ainsi que celui reprenant les activités particulières ou excursions extérieures seront affichés.

En ce qui concerne les excursions extérieures, tous les déplacements sont assurés par une agence d'autocars.

De plus, un document précisant les effets à emporter sera transmis aux parents.

Une autorisation écrite vous est demandée dans le fichier d'inscription pour chaque déplacement qui s'effectuera hors de la commune.

Sans cette autorisation, votre enfant ne pourra pas participer à l'activité extérieure.

6. Assurances

Une assurance couvre, pour toute la durée des plaines, l'ensemble des enfants et du personnel encadrant.

En cas de blessure ou d'accident, la/le chef de plaine se charge de prévenir les parents, le médecin, ou le cas échéant, le service de secours.

La déclaration d'accident sera complétée par ses soins.

Elle devra être transmise au service Jeunesse de l'administration communale dans les 24h.

7. Santé

Une trousse de secours se trouve au complexe sportif.

Elle est toujours prévue lors des déplacements.

Les fiches médicales des enfants ainsi que les coordonnées utiles sont à la disposition des responsables.

Aucune médication ne peut être administrée sans une attestation du médecin traitant indiquant nom et prénom de l'enfant ainsi que la posologie du médicament. Cette règle s'applique autant aux traitements allopathiques qu'homéopathiques.

8. Objets personnels

L'administration communale décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol ou détérioration d'objets personnels. Il est dès lors conseillé aux enfants de n'emporter ni argent de poche, ni Gsm, ni consoles de jeux, ni objets de valeur.

9. Equipe encadrante

Les plaines sont organisées par l'agent communal en charge du service Jeunesse et un chef-plaines (ces 2 personnes assurent le relais avec les parents et la commune). Ils sont secondés par les moniteurs brevetés et non brevetés.

La/le chef de plaine pourra être contacté(e) dès le premier jour des plaines au numéro suivant : 0471/98.33.30

La coordinatrice pourra être contactée au numéro suivant : 069/55.33.18

10. Sécurité et hygiène

Les enfants sont tenus de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène, tant à l'intérieur du complexe, que lorsqu'ils sont en déplacement.

11. Respect

Chaque enfant est tenu de respecter le personnel encadrant, les autres enfants, le matériel mis à sa disposition, le mobilier ainsi que l'environnement dans lequel il se trouve. Il est invité à adopter une tenue et un langage corrects, et éviter toute forme de violence (verbale ou physique).

Afin d'assurer le bon fonctionnement du centre de vacances, la responsable du service Jeunesse et la/le chef de plaine se réservent le droit d'en refuser l'accès à un enfant qui ne respecte pas les règles définies ci-dessus.

12. Horaire type d'une journée

Dès 7H30 : Garderie

8H30 : Accueil - **8h45 :** début des activités

10H00 : Collation - **10H15 :** Reprise des activités

11H30 : Passage aux toilettes et repas des petits

12H15 : Passage aux toilettes et repas des grands

Après les repas, les enfants sont à nouveau invités à passer aux toilettes et profitent d'un temps de repos (sieste pour les petits et activités calmes, lecture, jeux de société, jeux extérieurs pour les plus grands...)

13H45 : Reprise des activités

16H00 : Goûter – rassemblement

16H30 : Fin des activités et rangement

Jusque 17H30 : Garderie

